

A la Une

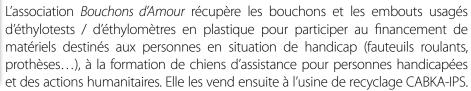
SOYONS

FCO-CITOYENS

Préservation de l'environnement et solidarité, une même démarche

La sous-direction de l'action sociale / DRH et la mission développement durable (DEPAFI) agissent ensemble...





Les bouchons et les embouts sont rachetés 235 euros la tonne. Ils sont transformés en palettes plastiques recyclables qui remplacent progressivement les traditionnelles palettes en bois. L'argent de cette vente permet à l'association de contribuer à des actions de solidarité.

Ce dispositif est installé en permanence sur plusieurs sites du ministère, n'hésitez à rejoindre la démarche!



Les agents sont invités à pédaler sur des vélos statiques connectés à un compteur kilométrique ; à l'issue de la période d'animation, les partenaires de l'opération remettent à l'Institut Curie la somme correspondant aux kilomètres effectués. Cette action sera proposée de nouveau en 2017, lors de la Semaine européenne du développement durable.

• Triez les gobelets, canettes et bouteilles plastiques au profit d'une association.

Sur le site de Beauvau, dans le hall George Sand, en partenariat avec la fondation Jean Moulin, les agents peuvent déposer leurs déchets dans une machine qui les trie et les compacte. Pour chaque déchet, un centime d'euro est reversé à l'association Killian, créée par un fonctionnaire de police dont le fils est atteint d'une maladie rare.

• Collectez vos piles pour soutenir AFM - Téléthon : 1 pile = 1 don.

La collecte de piles et de batteries usagées dans un objectif de recyclage est une action permanente. Du 2 novembre au 31 décembre 2016, cette collecte s'est transformée en dons au bénéfice du Téléthon pour contribuer à la lutte contre les maladies génétiques rares. Les agents du ministère ont collecté près d'une tonne de piles participant ainsi activement à l'opération.

Nous remercions pour leur engagement les agents du ministère de l'Intérieur en administration centrale, dans les départements de l'Ain, des Ardennes, de l'Aude, de l'Indre, du Jura, de la Lozère, de la Meurthe-et-Moselle, des Pyrénées-Atlantiques, de la Vendée et de la Seine-Saint-Denis. La collecte sera reconduite en décembre 2017.



>>> Février 2017

Courez pour l'UNICEF!



Cette course est une initiative pour mobiliser les sportifs, coureurs occasionnels et marcheurs passionnés, en faveur de l'UNICEF. Les fonds collectés correspondent aux dons de vos amis qui vous soutiennent. Plus vous êtes nombreux à participer, plus les dons sont importants! Cette course est organisée une fois par an, fin juin, dans le parc de Bercy à Paris.

>>> Pour en savoir plus

Les Bouchons d'Amour : > www.bouchonsdamour.com Association Killian : > www.associationkillian.org

501, Les Scies - 42740 Doizieux

Tél. 06 50 22 47 96 / Courriel : olivier.cressens@wanadoo.fr Mission développement durable

Courriel: mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

> http://developpement-durable.sg.minint.fr/

Mission information et animation de l'action sociale

Courriel: action.sociale@interieur.gouv.fr

> http://actionsociale.mi

Contribution d'un apprenti aux actions de prévention des risques professionnels et à la réalisation du Document unique (DU) de la DRCPN

'effort apporté par la DGPN au développement de l'accueil de jeunes en formation au sein du ministère de l'Intérieur s'est accentué cette année encore et la SDASAP/DRCPN peut aujourd'hui s'appuyer sur le dixième apprenti recruté depuis la rentrée 2016 à la direction des ressources et des compétences de la Police nationale.

Eddy Mensah, étudiant en 1ère année de DUT Hygiène, sécurité et environnement a été sélectionné, parmi les nombreuses candidatures reçues à la suite de la parution d'une offre d'assistant de gestion. Accueilli à la SDASAP/DRCPN pour une durée de 2 ans, il apporte son aide technique à l'assistant de prévention de la direction, Alain-Paul Diaz, en mettant ainsi en pratique la formation théorique dispensée en alternance dans le cadre de son DUT. Ce dernier est également son maître d'apprentissage en vue de réaliser le DU de la DRCPN.

Quelle est sa contribution dans ce DU?

Tout employeur a l'obligation légale de s'assurer de la sécurité et de la santé des agents en procédant à l'évaluation des risques professionnels afférents à chaque service et transcrits dans un Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP ou DUERMI). L'élaboration

de ce document associe notamment les réseaux de soutien (l'assistant de prévention, le médecin de prévention...), les membres du comité hygiène et sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi que des personnes ressources, notamment les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), les responsables logistique ou ressources humaines.

Dans cet exercice qui a débuté en janvier 2017, l'inventaire des risques et leur évaluation représentent deux étapes déterminantes pour préparer les préconisations pertinentes de prévention susceptibles d'être prises en compte dans le programme annuel de prévention.

Actuellement, Eddy Mensah participe à la visite sur place des différents services de la direction implantés sur le site Lumière. D'ici la fin du premier trimestre 2017, l'intéressé aura contribué à la vérification des éléments recueillis sur place, éventuellement après plusieurs visites, ainsi que ceux figurant dans les questionnaires renseignés par les agents affectés dans les unités de travail. L'exploitation de ces données, sous le contrôle de l'assistant de prévention, conduira à une évaluation de chaque risque identifié. Le futur DU s'appuiera sur ces bases d'évaluation pour élaborer ses propositions d'actions. Le comité de

rédaction auquel il participe également, procèdera dans le courant de l'année 2017 à la mise en forme et à la formulation du document lui-même. Une fois finalisé, le DU sera présenté dans le courant du second semestre 2017 au CHSCT.

Cet exercice achevé, d'autres missions seront confiées à l'apprenti, au titre des actions à développer sous la thématique Santé et sécurité au travail au sein de la direction, et notamment la réalisation de fiches de risques professionnels propres à la DRCPN.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale, dans la rubrique Santé et sécurité au travail / Documentation générale :

> http://actionsociale.mi

Le 10 janvier 2017, la CNAS s'est réunie en assemblée plénière

a commission nationale d'action sociale (CNAS) est une instance nationale de concertation, de propositions et de débats sur toutes les questions d'action sociale, réunissant les organisations syndicales et l'administration. Elle a tenu son assemblée plénière le 10 janvier 2017, sous la présidence de Denis Robin, préfet, secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Cette séance a permis de faire le point sur les actions menées en 2016 et d'engager la discussion sur les orientations en matière d'action sociale en faveur de l'ensemble des personnels du ministère pour l'année 2017.

Les animateurs des cinq groupes de travail créés suite à la réunion de l'assemblée plénière de la CNAS du 30 juin 2015 – fonctionnement de l'action sociale ; restauration ; enfance ; logement et communication – ont rendu compte des travaux engagés au cours de l'année dernière et des thématiques qui seront abordées en 2017.

Plusieurs réunions des groupes de travail, une journée des vice-présidents de CLAS ainsi que l'édition d'un Guide pratique à leur intention ont déjà été programmées pour le premier semestre 2017. Un point sur la situation budgétaire a été présenté par Isabelle Mérignant, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRH) et Pascale Legendre, adjointe à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRCPN). Denis Robin, préfet, secrétaire général du ministère, a rappelé les mesures prises au titre de la rénovation du partenariat social en 2016.

>>> Pour en savoir plus

Procès-verbaux de la CNAS sur le site Intranet de l'action sociale, Rubrique Acteurs / Commission nationale d'action sociale: >http://actionsociale.mi

En préfecture

Journée d'accueil des nouveaux arrivants

a préfecture de la Haute-Garonne, dans le cadre de son plan de prévention des risques psychosociaux, met en œuvre des dispositifs de prévention ciblés. La prise en charge des nouveaux arrivants constitue l'une des politiques « ressources humaines » menées pour prévenir les risques psychosociaux liés notamment au changement.

Ce dispositif comporte plusieurs mesures :

- la présentation des interlocuteurs « ressources humaines et action sociale » le jour de la prise de fonctions ;
- · la remise du livret d'accueil;
- le tutorat pour les primo-arrivants ;
- · la journée d'accueil.

La journée annuelle d'accueil est organisée depuis 10 ans. Elle a eu lieu le vendredi 2 décembre 2016. La matinée a été consacrée à des échanges avec les différents acteurs de la gestion des ressources humaines, les professionnels de soutien, la délégation régionale à la formation et l'après-midi à la visite des services, notamment la salle opérationnelle, les locaux de la formation, le standard...

L'objectif recherché est de permettre aux fonctionnaires nouvellement affectés d'élargir leur réseau de contacts professionnels, d'obtenir des informations, de découvrir d'autres missions et lieux de travail et d'ouvrir une parenthèse d'échanges cordiaux.

Stéphane Daguin, secrétaire général de la préfecture, en ouverture de cette rencontre, s'est félicité du nombre important des nouveaux agents au sein des services de la préfecture. Ce nombre est à rapprocher du dynamisme démographique de l'agglomération toulousaine qui voit sa population augmenter de plus de 15 000 habitants par an. Il impacte l'activité de la préfecture et ouvre des possibilités d'évolution de carrière, tant au sein de la préfecture que dans les autres fonctions publiques. Il a ensuite indiqué aux participants que le fonctionnement du ministère de l'Intérieur se distinguait par des obligations importantes pour les services, en termes de réactivité et d'adaptation aux priorités gouvernementales avec pour conséquence un fonctionnement hiérarchique prononcé. Il a également appelé leur attention sur le caractère interministériel de l'activité de la préfecture.

Puis il a présenté les objectifs poursuivis par la mise en œuvre de PPNG notamment en matière de modernisation des méthodes de travail. Il a enfin invité les participants à être force de proposition et à faire bénéficier la préfecture de leur expérience.

Le dispositif d'accueil des agents arrivés à la préfecture au cours de l'année 2016, s'est conclu le 19 janvier 2017, par une rencontre avec Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en marge de la cérémonie des vœux au personnel.



>>> Pour en savoir plus

Contact: Annie Vlamynck Préfecture de la Haute-Garonne DRHM - Bureau des ressources humaines et de l'action sociale Tél. 05 34 45 38 03

Handicap

Le taux légal d'emploi de 6 % est atteint

l'issue du recensement mené en 2016 sur les effectifs présents au 1^{er} janvier 2015, le taux d'emploi du ministère de l'Intérieur s'élève à 6,05 %. C'est la 4^e année consécutive que le taux d'emploi légal (6 %) est atteint. L'an dernier, ce taux s'élevait à 6,12 %. Le ministère ayant rempli ses obligations n'a donc pas eu, cette année encore, de contribution à acquitter au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le ministère de l'Intérieur compte 10 553 agents en situation de handicap et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi, toutes filières confondues. Son objectif est de maintenir ce taux dans les années à venir. L'effort de recrutement des travailleurs en situation de handicap se poursuivra.



La SDASAP/DRH prépare, en relation avec la SDASAP/DRCPN et le bureau des personnels civils de la direction générale de la Gendarmerie nationale, la nouvelle convention financière triennale 2017-2019 qui liera le ministère au FIPHFP, ce qui permettra d'obtenir des moyens financiers, en complément des crédits que le ministère engage sur

son propre budget, pour financer les actions en faveur des agents en situation de handicap.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Handicap:

> http://actionsociale.mi

Les marchés CESU renouvelés pour trois ans à compter du 1er janvier 2017



Le CESU - Garde d'enfants 0-12 ans, familles monoparentales, non soumis à condition de ressources

Dans le domaine de l'enfance, en complément de sa politique visant à développer l'offre des places de crèches pour l'ensemble de ses agents (périmètre secrétariat général, Police nationale, personnels civils de la Gendarmerie nationale), le ministère a mis l'accent sur l'aide en faveur des familles monoparentales, actifs ou retraités sur le territoire métropolitain. La valeur forfaitaire de cette aide est de 300 € par enfant, en année pleine. Sans condition de ressources, elle est cumulable avec toutes les aides existantes, notamment le CESU interministériel 0-6 ans. Ce CESU constitue un véritable soutien à la vie familiale.

de-France, Ce dispositi en charge concerne to

Le CESU - Garde d'enfants 6-12 ans, couples affectés en Îlede-France, non soumis à condition de ressources.

Ce dispositif destiné aux couples affectés en Île-de-France prend en charge les frais de garde des enfants âgés de 6 à 12 ans. Il concerne tous les personnels du ministère de l'Intérieur (périLa société DOMISERVE assure toujours la gestion des deux dispositifs. Elle est en charge d'adresser les CESU aux familles qui ont font la demande. Toutes les demandes de CESU garde d'enfants doivent lui être adressées au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, à l'adresse suivante :

Domiserve -Service BO CESU 106, avenue Marx Dormoy 92120 Montrouge.

Tél. **01 78 16 13 33** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 18 h 00.

Informations et documents :

www.domiserve.com/cesu-mi.

mètre secrétariat général, Police nationale, personnels civils de la Gendarmerie nationale). Il s'adresse aussi aux retraités qui résident en Île-de-France et ont des enfants à charge. Cette aide forfaitaire de 200 € par enfant, en année pleine, est versée sous forme de CESU. Elle est délivrée sans condition de ressources et se cumule avec les aides légales existantes versées par la CAF. Elle participe au financement des différents modes de garde périscolaire.

>>> Pour en savoir plus

Site «Ticket CESU» de la fonction publique : > www.cesu-fonctionpublique.fr

Tél. 01 74 31 91 06, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 20 h 00.

DRCPN/SDASAP/BPS: Tél. 01 80 15 46 84 / 01 80 15 46 86

Site de l'Intranet de l'action sociale / Rubrique «Garde d'enfants» et «Aides famille» : > http://actionsociale.mi

L'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA)

ise en place le 1er janvier 2017, l'ARIPA permet de simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations et en particulier, pour les familles monoparentales. Elle offre de nouvelles protections et des services renforcés aux familles. Prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, cette agence constitue une étape supplémentaire dans le soutien financier apporté aux familles monoparentales et aux parents séparés qui sont confrontés à un impayé de pension alimentaire. L'ARIPA est un service national placé auprès de la Cnaf. Ses moyens sont mutualisés au sein de 23 caisses, avec près de 300 agents spécialisés dans le recouvrement des impayés de pensions alimentaires. Une aide au recouvrement des impayés de pensions alimentaires est proposée par l'ARIPA aux créanciers qui ont des enfants à charge de moins de 20 ans. Elle a été étendue depuis le 1er janvier 2017 aux parents séparés qui vivent de nouveau en couple et ne perçoivent pas leur pension alimentaire, sans qu'ils aient l'obligation d'avoir épuisé les autres voies de recours préalables. Cela permet ainsi un recouvrement plus réactif et efficace auprès de l'ensemble des parents débiteurs, dès le premier mois d'impayé.

Un nouveau site internet de l'ARIPA commun aux Caf et à la MSA www.pension-alimentaire.caf.fr propose :

- une information complète pour engager des démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires et bénéficier de l'aide au recouvrement des impayés par l'ARIPA;
- un outil d'estimation du montant minimal de la pension alimentaire dans le cadre d'un accord amiable ;
- l'intermédiation financière de l'Agence, sur décision du juge, en cas de violences ou de menaces exercées par le débiteur de la pension alimentaire, à l'encontre du parent créancier ou de leur(s) enfant(s);
- des informations sur les droits et démarches en cas de séparation, notamment sur les dispositifs de soutien à la parentalité (médiation familiale, espaces de rencontre...).





>>> Pour en savoir plus

Site du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes : > www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr Le dossier de presse de janvier 2017.

Notre oreille n'est-elle pas trop sollicitée par les nouvelles technologies?



ès 2013, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) pointait déjà desrisques d'addiction, de stress, de « burnout numérique » de troubles du sommeil

et de dépression. Mais c'est sans compter les heures d'écoute quotidiennes de musique, de vidéos et de conversations téléphoniques via des écouteurs en prise directe avec les oreilles.

La nomophobie est-elle en train de nous gagner?

La nomophobie est une phobie liée à la peur excessive d'être séparé de son téléphone mobile. Le terme est un « motvalise » construit par contraction de l'expression anglaise « no mobile-phone phobia ».

75 % de la population mondiale possède un smartphone. Le téléphone sert à téléphoner bien sur mais également à envoyer des SMS et surtout à se connecter sur Internet et les réseaux sociaux. Cela crée une forme d'addiction qui touche chaque année davantage de personnes et qui est de plus en plus handicapante. Les manifestations caractéristiques de l'addiction et de la dépendance au téléphone sont son utilisation incessante, dans la rue, chez les commerçants, dans les transports, pendant les courses et parfois même chez un médecin. Regarder son téléphone sans arrêt représente un signe majeur de la dépendance. L'apparition d'une angoisse lorsqu'une anomalie ou un bug survient, lorsqu'on ne retrouve plus le téléphone ou qu'il est impossible de le recharger, témoigne également de cette addiction. La perte de son portable peut même provoquer chez certaines personnes une crise de panique avec l'apparition d'une sensation d'étouffement, et une accélération de la fréquence cardiaque. Les personnes dépendantes ont besoin d'avoir leur téléphone près d'elles en permanence. Elément de lien rassurant, il peut très vite devenir un « doudou » et mener à une dépendance. Être disponible à tout moment, écouter sa musique préférée, écouter ses messages et répondre aux mails ou naviguer sur les réseaux sociaux représentent pour les accros une urgence qu'ils sont les seuls à considérer comme telle, devenant une priorité artificielle prenant le pas sur celles qui le sont réellement. Cet usage excessif peut conduire à un repli sur soi, à une rupture avec l'extérieur et une perte de convivialité.

Pour ne pas devenir « addict »!

Il faut apprendre progressivement à moins utiliser son portable en essayant par exemple de le fermer plusieurs fois par jour pendant 15 minutes au début puis en augmentant progressivement ce temps pour arriver à des périodes de 1 heure. Cela s'apparente à une forme de « désensibilisation » ! Il faut également réussir à ne plus regarder son téléphone en présence d'autres personnes et apprendre à ne pas l'avoir sur soi en permanence, lors de sorties par exemple. Mais il est parfois nécessaire, dans des situations d'addiction sévère, de consulter afin de se faire aider à contrôler son comportement...

Le smartphone peut contribuer à une fatigue de notre système auditif mais aussi à son usure prématurée.

La 20° édition de la Journée nationale de l'audition (JNA), organisée le 9 mars 2017, tire la sonnette d'alarme... Selon le professeur Jean-Luc Puel, président de l'association JNA, « le mode de consommation des smartphones questionne surtout au sein de la génération Z qui est née alors que ce ma-

tériel était déjà bien implanté au sein de la population. La génération X a vu apparaître l'ancêtre des téléphones mobiles et la génération Y a pu être témoin de son évolution technologique et de sa démocratisation. Ainsi, aujourd'hui, toutes les générations utilisent plus ou moins un smartphone sans y prendre garde. ».

Le 9 mars, une campagne nationale de dépistage de l'audition sera lancée afin de dresser un état des lieux de la santé auditive des français en 2017 et la JNA dévoilera, par ailleurs, une grande enquête sur l'addiction des français au smartphone tandis qu'une « Journée sans portable » sera organisée dans les lycées et collèges avec, pour seule consigne, de laisser son smartphone à la maison. D'autres actions à venir seront mises en ligne sur le site portail sur l'audition.



En administration centrale, les cabinets de médecine de prévention proposeront des dépistages de l'audition. Pour connaître les modalités de cette campagne, consulter le site Intranet de l'action sociale.

>>> Pour en savoir plus

Pour connaître les lieux d'actions, animations, et conférences pour bénéficier d'un test de dépistage auditif gratuit, un numéro Azur : 0 810 200 219 et un site portail sur l'audition : > www.journee-audition.org

Sources: > www.journee-audition.org

Site Intranet de l'action sociale : > http://actionsociale.mi

Les éditions de l'action sociale

Travailler et être parent d'un enfant en situation de handicap

e numéro de la collection « Les Dossiers de l'action sociale » a été conçu par un comité réditorial comprenant des assistants de service social, des personnels en charge des ressources humaines et de l'action sociale. Ils ont souhaité, par le biais de ce dossier, centraliser les informations autour de l'enfance et du handicap et orienter les parents vers les ressources pertinentes. Il vient en complément du numéro « Travailler et être parent ». Sans être exhaustif, le dossier « Travailler et être parent d'un enfant en situation de handicap » renseigne sur les formalités, démarches, droits et prestations d'action sociale auxquels les agents du ministère de l'Intérieur, parents d'un enfant en situation de handicap, peuvent prétendre, en fonction de leur situation. Les aménagements de temps de travail, les congés ou autorisations spéciales d'absence, les aides et allocations pour faire garder son enfant ainsi que des informations sur la prise en charge de l'enfant à l'école, les transports, les aides dans le domaine du logement et des loisirs y sont également évoquées. Il est mis en ligne et téléchargeable sur l'Intranet de l'action sociale.



L'éditions dans la collection « Les Indispensables »

a collection « Les indispensables, Prévention et santé » propose des outils d'information pédagogiques et pratiques pour aider chacun à prendre des précautions simples pour se protéger, mais aussi ses proches et pouvoir relayer les messages de prévention.

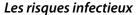
Les addictions

Tome 1: l'alcool au travail. La consommation abusive d'alcool présente des risques pour la santé et la sécurité des personnes. Cet ouvrage est un guide pratique pour tout agent qui se trouve confronté directement ou indirectement à une consommation d'alcool excessive ou chronique susceptible d'altérer sa santé et/ou de mettre en cause sa sécurité et sa responsabilité. Il répond aux besoins d'information et de conseil exprimés par tous.

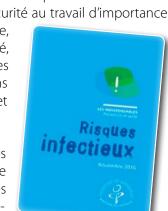
Tome 2 : droque, tabac, médicaments psychoactifs et autres addictions. Les spécialistes attirent l'attention depuis plusieurs années sur le développement de nou-

velles formes de dépendances : jeux, internet, portable... Ils estiment que celles-ci obéissent à des mécanismes comparables à ceux des drogues et nécessitent des réponses préventives et thérapeutiques proches. Ces nouvelles dépendances sont dites « comportementales » et entraînent aussi des dommages. Elles deviennent un problème de sécurité au travail d'importance

croissante. Aux problèmes physiques (diminution de la concentration, absences, perte d'équilibre, troubles visuels....) s'ajoutent des problèmes d'ordre relationnels et comportementaux (agressivité, apathie, réactions imprévisibles...). Les dépendances comportementales ne peuvent être abordées de la même manière que les dépendances aux produits, comme les drogues et l'alcool, mais dans les deux cas, il est nécessaire d'évaluer l'addiction et ses répercussions sur la vie de la personne et sur son travail.



À l'usage de tous, le manuel « Risques infectieux » donne une information claire sur les risques encourus dans l'exercice professionnel. Il doit permettre en particulier aux fonctionnaires de police de gérer certaines situations rencontrées dans l'exercice de leurs missions, au regard des risques sanitaires. Il doit également contribuer à faire reculer les peurs et les idées fausses face aux maladies infectieuses.



>>> Pour en savoir plus

Documents téléchargeables sur le site Intranet de l'action sociale / Rubrique Médecine de prévention :

> http://actionsociale.mi

Tél. 01 80 15 41 13 / Courriel: action.sociale@interieur.gouv.fr

Loisirs

Les offres Disney... Offre de la saison de Force

> Billet 1 jour / 2 parcs

Tarif unique Adulte/Enfant (3 à 11 ans inclus) à 42 €.

- Pour une visite du 3 janvier au 17 mars 2017 inclus.
- · Valable durant les vacances de février.
- Billet donnant un accès illimité au Parc Disneyland® et au Parc Walt Disney Studios® sur 1 journée.

Offre Passeports Annuels:

• Passeport Annuel Classic : 122 € au lieu de 135 €.

Réservation jusqu'au 28 mars 2017 inclus.

• Passeport Annuel Fantasy: 122 € au lieu de 161 €.

Offre valable pour un achat jusqu'au 13 février 2017 inclus.

• Passeport Annuel Dream à 199 € au lieu de 223 €.

Offre valable pour un achat jusqu'au 13 février 2017 inclus.

Modalités et réservations :

Site Intranet de l'action sociale, Rubrique Loisirs/Billetterie Disney:

> http://actionsociale.mi

Site Internet de la FJM : > http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mickey

Identifiant: MINT / Mot de passe: MINT (Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur.)



Colo Tréveneuc Nautique: été 2017

> Le Centre ANAS 31N propose deux séjours multi-activités nautiques « À l'assaut de la grande bleue » en Bretagne!

Les inscriptions commencent dès le mois de janvier 2017 Les dates et tarifs pour 2017 :

- du 17 juillet au 30 juillet (inscription jusqu'au 10 juillet) : 585 €
- du 6 août au 19 août (inscription jusqu'au 1er août) : 585 €

Structure agréée labellisée « Handisport », la colonie Tréveneuc Nautique bénéficie de 100 places.

Les enfants sont logés dans des chambres 2 à 3 lits. Ils disposent de quatre salles pour les activités dirigées et une salle polyvalente pour les activités libres. La restauration en selfservice est soigneusement préparée par des cuisiniers professionnels.

Les séjours mêlent détente et transmission des notions et gestes de sécurité.

Parmi les activités (à fortes dominantes nautiques) sont proposées : kayak, catamaran, planche à voile, bouée tractée, body-board, plongée subaquatique (baptême de plongée), balade en mer, baignade, randonnée palmée, randonnée kayak avec bivouac sur l'archipel de Bréhat (1 semaine pour les enfants volontaires). Ludiques : grands jeux à thèmes, swin-golf, soirées déguisées, olympiades nautiques, piscine zodiac chauffée, aire de jeux enfants avec château gonflable, minigolf, terrain de sport beachvolley et de pétanque. Mais aussi randonnée sous tente, randonnée VTT, parc aqualudique, parc accrobranche... Le centre offre aussi la possibilité à vos enfants de passer le diplôme du PSC1 pour 20 € pendant le séjour en colonie.

Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs diplômés et qualifiés. Pour la pratique de ces activités, les enfants sont regroupés par tranche d'âge.

Renseignements et demande du dossier au 01 48 86 66 19

Téléchargeable sur le site de l'ANAS : > www.anas.asso.fr rubrique « Colonies de vacances ».

Envoi du dossier par mail à annick.penillon@anas.asso.fr ou contact@anas.asso.fr.









Du côté de la FJM...

Les Écureuils : de la neige pour tous!

> Venez profiter du fabuleux terrain de jeu qu'offre la montagne en séjournant à Font-Romeu.

La FJM vous accueille au sein de sa résidence les Écureuils située en plein coeur de la forêt, à 2 km du village de Font-Romeu, sur les hauteurs du plateau Cerdan, offrant un superbe domaine skiable de 1 650 m à 2 250 m d'altitude.

Une semaine en pension complète du samedi 25 février au samedi 4 mars 2017, avec le code promo FRHIV17:

- une entrée/personne pour les Bains de Saint-Thomas.
- un séjour enfant (âgé de de 14 ans) offert pour la réservation de 2 adultes et 2 enfants.

Tarifs par personne: Adulte 350 €, enfant (2 à 13 ans) 231 €, enfant (- de 2 ans) gratuit.

Services inclus dans le séjour : animations en journée et en soirée, club enfants pour les 4-10 ans, accès WIFI et

TV dans les chambres, service de navette payante (au pied des pistes) du lundi au vendredi.

Renseignements et réservations :

Tél.: 04 68 30 16 01 / Courriel: fjm.ecureuils@orange.fr

Le moulin de la côte : la colo 100 % FJM!

> Séjours de 18 jours à partir de 576 € sur l'Île d'Oléron cet été en juillet ou en août pour des jeunes de 7 à 16 ans.

Informations et détails pour la réservation sur le site de la FJM:

> http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/le-moulin-de-la-cote-a-oleron







Partenaires de la FJM

CÉVÉO offre hiver dédiée aux agents du ministère

> Cette offre concerne 4 des villages vacances pendant les vacances scolaires de février 2017 :

8 % de remise + 32 % de remise supplémentaires en location ou en pension à l'avantage des adhérents 2017 sur les villages :

Bellefontaine (39), Haut Breda (38), Le Pleynet (38) et Luz-Saint-Sauveur (65).

Offre valable pour toute réservation d'une semaine effectuée du 16 janvier au 26 février (les périodes de séjours vont du 4 février au 5 mars).

Tél. 04 73 77 56 14

Détails de l'offre sur le site de la FJM :

> http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/ceveo

MMV promos sur l'été!

> L'offre promotionnelle été 2017 sur nos hôtels Club à la montagne de 28 à 46 %.

Avec votre code partenaire vous bénéficiez automatiquement et toute la saison de 10 % de réduction partenaire. Et de plus avec le **code de promotion PRIMO** et en réservant avant le 15 février c'est 20



% de remise supplémentaire (ou 15 % en réservant après le 15 février et avant le 15 mars). Et avec le bon plan « long séjour », pour un séjour de 3 semaines consécutives, c'est encore 25 % de remise supplémentaire ou pour 2 semaine : 15 % de remise supplémentaire.

Tél. 04 92 12 62 12 - Code partenaire : COMP040674

Détails de l'offre sur le site de la FJM : > http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/mmv3

Thalasso.com commande avant le 03 mars 2017

> **Profitez d'un lieu entièrement dédié à votre bien-être** dans l'un des 4 centres (Roscoff, Douarnenez, Saint-Jean-de-Monts ou Baie de la Baule) à tarif préférentiel.

Détails de l'offre sur le site de la fondation Jean Moulin :

> http://www.fondationjeanmoulin.fr/partenaires/nos-partenaires-voyages/espace-bien-etre/thalasso.com



Complétude Second trimestre : c'est le moment d'agir!

- > Découvrez nos solutions pour la réussite de son année scolaire :
- Les cours particuliers : contactez votre conseiller pédagogique pour étudier le meilleur accompagnement pour votre enfant.
- Les cours collectifs : réservez dès aujourd'hui pour les vacances de février.

Site Internet de Complétude : > www.completude.com

Tél.: **01 56 58 58 60**.

